



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 février 2002

Cinquante-sixième session  
Point 97, d, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/56/560/Add.4)]

#### **56/191. Application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* l'importance et la validité toujours actuelle de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1<sup>er</sup> mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

*Rappelant* ses résolutions 45/234 du 21 décembre 1990, 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993, 49/92 du 19 décembre 1994, 51/173 du 16 décembre 1996, 53/178 du 15 décembre 1998, 54/206 du 22 décembre 1999 et 55/190 du 20 décembre 2000, ainsi que l'Agenda pour le développement<sup>1</sup>,

*Rappelant également* les résultats de toutes les grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet tenues depuis le début des années 90,

*Réaffirmant* la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>, en particulier les objectifs et les engagements concernant le développement et l'élimination de la pauvreté,

*Rappelant* les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue afin d'examiner le problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida)<sup>3</sup>, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>4</sup>, et de la session extraordinaire de

<sup>1</sup> Résolution 51/240, annexe.

<sup>2</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>3</sup> Résolution S-26/2, annexe.

<sup>4</sup> A/CONF.191/11.

l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat<sup>5</sup>,

*Soulignant* l'importance des autres réunions axées sur le développement qui doivent avoir lieu sous l'égide des Nations Unies en 2002, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et le Sommet mondial pour le développement durable,

1. *Regrette* que les consultations prévues dans la résolution 54/206 n'aient pu se tenir ;

2. *Décide* d'étudier la question de l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale de développement à sa cinquante-septième session, sur la base des résultats des réunions susmentionnées, et ayant à l'esprit le résultat de l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>6</sup> ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un aperçu d'ensemble des difficultés et des contraintes ainsi que des progrès de la réalisation des grands buts et objectifs de développement adoptés par les Nations Unies au cours de la décennie écoulée ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement durable et coopération économique internationale », une question subsidiaire intitulée « Application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ».

*90<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 2001*

---

<sup>5</sup> Résolution S-25/2, annexe.

<sup>6</sup> Résolution 46/151, annexe, sect. II.